

BILAN PASSIF
AIR BUECH EXERCICE 2016

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES*		
Capital [dont versé...] (a)	0	
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecart de réévaluation (b)	0	0
Ecart d'équivalence (c)	0	0
Réserves:		
Réserve légale		0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres	0	0
Report à nouveau (d)		0
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (e)	2 025	0
Subventions d'investissement & fonctionnement	6 766	0
Provisions réglementées		0
Total I	8 791	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges		0
Total II	0	0
DETTES (1) (g)		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)	0	0
Emprunts et dettes financières diverses (3)	0	0
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	1 540	0
Dettes fiscales et sociales	0	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	33	0
Autres dettes		0
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance (1)	525	0
TOTAL III	2 098	0
Ecart de conversion passif (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	10 889	0
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

* Le cas échéant, une rubrique "Autres fonds propres" est intercalée entre la rubrique "Capitaux propres" et la rubrique "Provisions pour risques et charges" avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées).
Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

- (a) Y compris capital souscrit non appelé.
(b) A détailler conformément à la législation en vigueur.
(c) Poste à présenter lorsque des titres sont évalués par équivalence.
(d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.
(e) Montant entre parenthèses ou précédés du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.
(f) Dettes sur achats ou prestations de services.
(g) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.